

LES PUCES

de

LA VOULTE

4^{ème} Dimanche du mois à La Voulte sur Rhône

Extraits du règlement interne:

- Le marché aux puces est ouvert à tous, professionnels et vendeurs occasionnels, conformément aux lois en vigueur.
- Les exposants professionnels doivent être munis de leur carte professionnelle à jour.
- Les exposants occasionnels doivent être munis d'une pièce d'identité.
- Seuls les exposants professionnels abonnés ont droit à des emplacements réservés.
- Les textes précisent que le particulier ne peut exposer que **des objets usagés** non acquis pour la revente.
- Sont interdits sur les stands : Armes, Alimentaire, Animaux, Plantes et Articles neufs (neuf = jamais servi).

Déroulement :

- Accueil à partir de 5h15
- Un placier vous guidera vers votre emplacement.
Se conformer à ses indications.
- Le déballage et la vente ne peuvent commencer avant 6h00.
- Clôture du marché à 18h30.
- **L'inscription à la buvette est obligatoire.
Se munir d'une pièce d'identité.**
- Le prix du stand est fixé à **14 Euro** pour un emplacement de base (jusqu'à 5m) plus 3 Euro le mètre supplémentaire payable à l'inscription avant 9h00.
- Le reçu doit être mis en évidence derrière le pare-brise du véhicule.
- Lors du contrôle toute inscription non réglée sera majorée de 25%. Il en sera de même pour des stands dépassant la longueur déclarée sur le reçu.
- ***L'exposant est tenu de nettoyer son emplacement avant de partir sous peine de ne plus être accepté sur le marché.***